

**Conditions d'admissions pour les filières de maturités du secondaire II général et professionnel  
au terme de la scolarité obligatoire (y compris 2<sup>ème</sup> CO) : année scolaire 2016/17 (état du 20 novembre 2014)**

Après la 2 <sup>ème</sup> du CO		Après la 3 <sup>ème</sup> du CO : diplôme de CO obtenu plus :			
Collège (Maturité gymnasiale)		Maturités professionnelles intégrées (MP1), Ecoles des métiers y compris Ecoles de commerce	Ecoles de Culture générale avec Maturité spécialisée	Maturités professionnelles post-CFC (MP2)	Ecole préprofessionnelle (EPP, année de transition)
4 niveaux I dont 3 ≥ 4.5 et 1 ≥ 4.0 Moyenne générale ≥ 4.5	4 niveaux I (dont 3 ≥ 4.0)	4 niveaux I (dont 3 ≥ 4.0)	4 niveaux I (dont 3 ≥ 4.0)	CFC obtenu, plus :	<p align="center">ou diplôme du CO non obtenu mais :</p> <p align="center">1 niveau II &lt; 4.0 au maximum et moyenne générale ≥ 4.0, et aucune combinaison de note excluant la promotion</p>
	3 niveaux I et 1 niveau II (dont 2 niveaux I ≥ 4.0) 1 niveau II ≥ 5.0	3 niveaux I et 1 niveau II (dont 2 niveaux I ≥ 4.0) 1 niveau II ≥ 4.5	3 niveaux I et 1 niveau II (dont 2 niveaux I ≥ 4.0) 1 niveau II ≥ 4.5	- soit remplir les conditions de fin 3 <sup>ème</sup> CO (lignes 1 et 2, 3 <sup>ème</sup> colonne) ;	
		2 niveaux I et 2 niveaux II 2 niveaux I ≥ 4.0 1 niveau II ≥ 5.0 et 1 niveau II ≥ 4.5	2 niveaux I et 2 niveaux II (dont 1 niveau I ≥ 4.0) 1 niveau II ≥ 5.0 et 1 niveau II ≥ 4.5	- soit réussir un examen d'admission fixé par le Département portant au minimum sur les branches français, allemand, maths; un cours préparatoire peut être proposé en vue de l'examen d'admission ;	
		1 niveau I et 3 niveaux II 1 niveau I ≥ 4.0 2 niveaux II ≥ 5.0 et 1 niveau II ≥ 4.5	1 niveau I et 3 niveaux II 2 niveaux II ≥ 5.0 et 1 niveau II ≥ 4.5	- soit admission sur dossier par la direction, tenant compte des résultats obtenus au CFC et/ou dans d'autres formations.	
		4 niveaux II 3 niveaux II ≥ 5.0 et 1 niveau II ≥ 4.5	4 niveaux II 3 niveaux II ≥ 5.0 et 1 niveau II ≥ 4.5	* Des conditions particulières régissent l'admission dans l'orientation « Economie et services », type Economie.	

**Rem.** On peut également accéder aux maturités professionnelles intégrées ainsi qu'à l'Ecole des métiers du commerce (Matu pro.) et de Culture générale (Matu. spécialisée) après l'EPP. Conditions : certificat EPP réussi et une moyenne finale de 4.8 dans le premier groupe et une moyenne générale de 4.5 (hors EPP alternance).